



VILLE DE TARASCON

ARRONDISSEMENT D'ARLES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le neuf mars, le Conseil Municipal, convoqué le 28 février 2022, s'est réuni à 18h00 en salle du Panoramique (Avenue de la République à TARASCON), sous la présidence de Monsieur Lucien LIMOUSIN, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : trente trois

SONT PRÉSENTS : LIMOUSIN Lucien, Maire, BOUILLARD Fabien, MACCHI Nathalie, OUVRARD Max, DEMISSY Francis, PLANTEY Aude, MANNONI Serge, PUJOL-MOHATTA Marie-Chloé, BOURMEL Houcine, Adjoints, VICINI Véronique, MARTEL Valérie, PORTELA Roland, ANDRÉ Suzy, GARBAGE Sabrina, DUCOURET Alexandre, MAZZILLO Estelle, LE MARREC Jean-Pierre, LEDROLE Stéphanie, RABOUIN Séverine, REY Cédric, DEBICKI Olivier, MARTINEZ Olga, ODDOU Suzanne, ESTEVAN Patrick, LAUPIES Frédéric, REMISE Jean-Guillaume, conseillers municipaux.

CONSEILLERS ABSENTS AYANT DONNÉ MANDAT DE VOTE :

Mandant	Mandataire	Date de la procuration
MADELEINE Clotilde	MACCHI Nathalie	9 mars 2022
BARZIZZA Lucie	BOURMEL Houcine	6 mars 2022
LUPERINI Guy	DEMISSY Francis	9 mars 2022
RIOUSSET Serge	BOUILLARD Fabien	9 mars 2022
ESTEVAN Michel	LIMOUSIN Lucien	9 mars 2022
BERNARD Matthieu	LAUPIES Frédéric	7 mars 2022
MARTINEZ Corinne	REMISE Jean-Guillaume	7 mars 2022

SECRETAIRE DE SEANCE : MAZZILLO Estelle, conseillère municipale.

N° 032 / 2022 Rapporteur : Monsieur Fabien BOUILLARD, 1^{er} Adjoint

OBJET : Rapport d'orientation budgétaire 2022

Nomenclature ACTES : 7.1.1 – Autres actes budgétaires

Considérant le rapport suivant :

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) a créé de nouvelles dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financière des collectivités territoriales. Elle a modifié l'article L. 2312-1 du CGCT en complétant les éléments de forme et de contenu du débat d'orientation budgétaire.

Le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 prévoit le contenu et les modalités de publication et de transmission du rapport. Désormais, dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport comporte des informations supplémentaires relatives au personnel : structure des effectifs, dépenses de personnel, durée effective du travail.

Le présent rapport est transmis par le Maire au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante.

Il donne lieu à un débat et est acté par une délibération spécifique qui donne lieu à un vote.

Les orientations budgétaires pour 2022

I / Les recettes réelles de fonctionnement :

Le total des produits de fonctionnement pour l'exercice 2022 (hors résultat reporté) est estimé à 21 338 000 euros, il est en augmentation de 1 143 600 euros, soit 4.42 % par rapport au budget 2021 et se décompose de la manière suivante :

Le chapitre 73 - impôts et taxes (+ article 74834) d'un montant total de 18 411 000 euros (soit 86.28 % des ressources de la collectivité) est en augmentation de 371 000 euros par rapport à l'année 2021.

Pour information, dans un souci de clarté et de lecture à isopérimètre et uniquement pour cette année, il conviendra d'analyser l'évolution de la fiscalité en incluant l'article 74834 « Allocations Compensatrices Taxes Foncières » d'un montant de 800 000 euros au chapitre « 73 » et en le soustrayant du chapitre « 74 ».

En effet la suppression de la taxe d'habitation pour les communes en 2021, compensée par le transfert de la taxe foncière sur les propriétés bâties des départements a eu pour conséquence, à compter de 2022, de répartir le produit fiscal entre deux chapitres différents, le chapitre 73 « impôts et taxes » et le Chapitre 74 « dotations, subventions et participations » entraînant une distorsion lors de leur comparaison.

Ce chapitre se décompose de la manière suivante :

a) Fiscalité directe + allocation compensatrice :

Fiscalité directe + les allocations compensatrices représentent 7 793 000 euros (contre 7 510 000 euros au budget 2021), soit une augmentation de 283 000 euros.

Cette augmentation provient du coefficient de revalorisation des valeurs locatives cadastrales qui est proportionnelle à l'inflation et représente pour l'année 2022 → + 3.4 %.

Les taux de taxe foncière pour le bâti et le non bâti quant à eux restent inchangés par rapport à l'année 2021 et sont respectivement de 38.88% et 58.16%.

b) Fiscalité indirecte :

Les principales recettes de fiscalité indirecte représentent 1 205 000 euros (contre 1 100 000 euros au budget 2021) soit une augmentation de 105 000 euros.

Cette augmentation s'analyse de la manière suivante :

- Fonds de péréquation intercommunal et communal + 20 000 €,
- Droits de place + 18 000 € (suppression des exonérations accordées en 2021 dans le cadre de la crise sanitaire, inscription basée sur les réalisations avant Covid)
- Taxes additionnelles aux droits de mutation + 70 000 €. Cette prévision a été revue à la hausse au regard de la moyenne des réalisations très dynamiques des quatre derniers exercices qui s'établie à 485 000 € avec une inscription à hauteur de 420 000 € afin de tenir compte de la volatilité des ventes immobilières sur notre territoire.

Les autres recettes de ce poste à savoir : taxe locale sur les pylônes électriques et taxe sur la consommation finale d'électricité restent stables par rapport à 2021. Seul le prévisionnel de la taxe locale sur la publicité extérieure au regard des réalisations de 2021 a été diminué de 3 000 €.

c) Fiscalité reversée par l'Agglomération :

L'attribution de compensation versée par notre intercommunalité s'élève à 8 698 000 euros, soit une diminution de 17 000 euros par rapport au BP 2021. Cette baisse correspond aux charges transférées dans le cadre de la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines » à la Communauté d'Agglomération ACCM, à compter du 1^{er} janvier 2022.

Concernant la Dotation de Solidarité Communautaire, les dernières informations transmises par ACCM quant à la stabilité de cette enveloppe globale nous permettent d'inscrire au Budget Primitif un montant égal à celui de l'exercice 2021 soit de 715 000 euros.

Le chapitre 74 - Dotations et Subventions - article 74834 (cf. explication chapitre 73)

Représente après déduction faite de l'article 74834 « allocations compensatrices taxes foncières », un montant total de 1 677 600 euros, soit 7.86 % des ressources de la collectivité. Il est en augmentation de 288 200 euros par rapport à 2021. Ce chapitre se décompose de la manière suivante :

- Dotation de Solidarité Urbaine, 634 000 euros, elle évolue dans les mêmes proportions que l'enveloppe nationale de la DSU qui a été abondée de 95 millions cette année et représente donc pour la commune de Tarascon une augmentation de 50 000 euros par rapport au BP 2021.
- Participations de l'Etat (hors allocations compensatrices) d'un montant de 192 900 euros, sont en augmentation de 53 200 euros. Cette évolution provient essentiellement de l'inscription des subventions du Plan France Relance qui concernent les projets socle numérique dans les écoles et

la cyber sécurité. La Dotation Générale de Décentralisation quant à elle, reste stable pour s'établir à un montant de 109 000 euros.

- Subvention du Conseil Régional : 10 000 euros pour utilisations des équipements sportifs est identique au BP 2021.

- Subventions du Conseil Départemental : 125 700 euros, soit une augmentation de 90 000 euros au regard de l'exercice 2021 provient de l'inscription de deux subventions exceptionnelles, ayant pour objet les festivités et la réouverture du théâtre municipal programmée en fin d'année. Les autres subventions liées aux activités sport et jeunesse 14 300 euros et petite enfance 18 700 euros restent stables vis-à-vis de l'année précédente.

- Subventions de la Caisse d'Allocations Familiales : 715 000 euros, en augmentation de 95 000 euros par rapport au BP 2021. Cette progression est due à l'adhésion de la commune au nouveau Contrat Territoire Global proposé par la CAF, dont les conditions de subventionnement ont été bonifiées par rapport à l'ancien Contrat Enfance Jeunesse auquel il se substitue.

Le chapitre 013 - Atténuations de charges est estimé à 180 000 euros, en diminution de 44 700 euros par rapport au BP 2021. Pour information, ce prévisionnel qui enregistre l'ensemble des remboursements pour maladie du personnel communal est difficilement prévisible au regard de la nature même de cette recette. C'est donc à la vue de la moyenne des réalisations des exercices antérieurs que ce chiffre est établi.

Le chapitre 70 - Produits des services du domaine d'un montant de 630 000 euros (contre 598 000 euros en 2021) est en hausse de 32 000 euros. Ce chapitre correspond à l'ensemble des prestations payantes mises à la disposition des administrés de notre commune : cantine, crèche, halte-garderie, EMS, Château...

Pour information, le prévisionnel des produits encaissés par les services municipaux sur les deux derniers exercices avait été minoré au regard de la pandémie liée au Covid-19, à savoir marchés, foires, entrées et ventes comptoir au Château, participations ALSH, crèches, halte-garderie et cantines. En 2021, seuls les produits d'occupation du domaine public et les entrées et ventes comptoir au Château avaient été diminués. Il convient donc aujourd'hui, au regard d'une éventuelle sortie de crise sanitaire et des réalisations de l'année dernière, de réactualiser le montant prévisionnel de ces recettes.

Le chapitre 75 - Autres produits de gestion courante : Ce chapitre, enregistre les revenus des locations immobilières d'un montant de 196 400 euros (contre 179 200 euros en 2021). Ce prévisionnel est établi sur la base des encaissements de l'exercice 2021, ainsi l'augmentation de 17 200 euros sur ce chapitre provient de locations de commerces supplémentaires dans le cadre de la redynamisation du centre ancien.

Le chapitre 76 – Produits financiers : Ce chapitre enregistre les revenus de valeurs mobilières acquises auprès de la CNR estimés à 3 000 euros.

Le chapitre 77 – Produits exceptionnels : Le travail d'optimisation entrepris par la commune l'année dernière sur l'ensemble de ses taxes foncières nous a permis d'obtenir un dégrèvement de l'ordre de 240 000 € pour les exercices 2016 à 2021.

Il convient également de préciser que cette optimisation nous permet et nous permettra dans l'avenir de diminuer nos charges à caractère général notamment le compte « 63512 -Taxes foncières » de l'ordre de 40 000 euros par an.

II/ Les dépenses réelles de fonctionnement :

Le total des dépenses de fonctionnement est estimé à 20 525 000 euros. Il est en augmentation de 961 500 euros, soit + 5.86 %, par rapport au budget 2021. L'ensemble de ces dépenses se décompose de la manière suivante :

Le chapitre 011 - Charges à caractère général d'un montant de 4 694 000 euros, soit 22.87 % du total des dépenses de fonctionnement, est en augmentation de 12.75 % par rapport au BP 2021 (+ 530 900 euros).

Ce chapitre enregistre les dépenses de fluide (électricité, gaz, eau) ainsi que les dépenses quotidiennes nécessaires au bon fonctionnement des services à savoir : fournitures diverses, prestations de services, maintenance, dépenses d'entretien des bâtiments, des terrains, des véhicules, fêtes, etc...

Pour information, cette augmentation provient essentiellement des dépenses de fluide (électricité – gaz) qui progressent de 55% (+ 401 000 €), mais également et pour moindre mesure, de frais liés à l'optimisation fiscale de la taxe foncière (+ 61 000 €), la réouverture du théâtre municipal (+ 53 000 €), les projets socle numérique dans les écoles communales et cyber sécurité du Plan France Relance (+ 56 000 €) et enfin une progression de 29 900 € pour les postes restants de ce chapitre. La globalité de ces dépenses est en partie compensée par l'optimisation faite sur les dépenses d'affranchissement et de téléphonie (- 30 000 euro) et par la diminution de nos taxes foncières (- 40 000 euros).

Pour rappel, la réouverture du théâtre est subventionnée en partie par le Conseil Départemental et le Plan France Relance par l'Etat.

Le chapitre 012 - Charges de personnel d'un montant de 12 370 000 euros représente déduction faite des atténuations de charges 59.39 % du total des dépenses de fonctionnement, en augmentation de 4.40 % par rapport au BP 2021 soit + 552 000 euros.

Cette augmentation peut s'expliquer comme suit :

- Plusieurs recrutements ont été finalisés en 2021 et auront donc un impact sur toute l'année 2022 de l'ordre de 165 000 euros (1 responsable pour le Centre Technique Municipal, 1 placier-gestionnaire des associations, 4 policiers municipaux, 1 assistante maternelle, 1 animateur permanent pour le centre de loisirs et 2 contrats d'apprentissage).
- Par ailleurs, il est prévu de recruter dans le courant de l'année 2022 : 1 technicien informatique, 1 garde communal ou champêtre, 1 référent santé pour la nouvelle crèche, 1 auxiliaire de puériculture, 1 régisseur pour le théâtre, un agent d'entretien à mi-temps, des vacataires pour les manifestations municipales pour un montant estimé à 110 000 euros.

- Inscription d'une enveloppe de 224 000 euros pour le personnel de remplacement (maternité ou accidents du travail).
- Le GVT (Glissement Vieillesse Technicité) est estimé à 163 000 euros (revalorisation indiciaire, reclassements).
- La prime de précarité versée aux contractuels s'élèvera à 20 000 euros
- Pour les renforts d'agents d'entretien dans les écoles et les bâtiments communaux pour assurer la mise en place du protocole sanitaire seront prévus 74 000 euros.
- A noter que 2 agents ont quitté la collectivité en 2021 et ne seront pas remplacés (- 93 000 euros) et que 6 agents ont pris leur retraite (-130 000 euros) sans remplacement également.
- Enfin une diminution du montant des heures supplémentaires est prévue en 2022 (- 30 000 euros).

STRUCTURE DES EFFECTIFS

FONCTIONNAIRES ET CONTRACTUELS

Effectif global au 01/01/2022

Agents en position d'activités (tout statut)	268	100,00 %
Fonctionnaires (titulaires et stagiaires)	252	94.03
Non titulaires sur remplacement temporaire d'agents publics sur emploi permanent (3-1)	5	1.87
Non titulaires sur vacance temporaire d'emploi (3-2) – Attente recrutement d'un fonctionnaire	4	1.49
Autres non titulaires sur emploi permanent (3-3)	1	0.37
Autres agents (n'occupant pas un emploi permanent)	6	2.24

DEPENSES DE PERSONNEL

<u>Agents en position d'activités (tout statut) au 1^{er} janvier 2022 :</u>	%/Chapitre 012
Part du régime indemnitaire	
primes et indemnités au titre de l'article 111 (Prime fin d'année)	2.14
autres primes et indemnités 1004026 euros	8.12
NBI	1.30
heures supplémentaires	1.86
TOTAL	13.38

DUREE EFFECTIVE DU TRAVAIL

Au sein de la collectivité, plusieurs cycles de travail sont mis en place. La grande majorité est basée sur des semaines de 37 heures qui génèrent des jours de réduction du temps de travail. Des plannings sont également établis sur l'année en fonction des périodes d'activités du service ou direction (basses/hautes/vacances, etc.) mais restent sur la base de 37 heures. Les contractuels de droit publics sur des courtes durées ou en remplacement ont un emploi du temps basé sur 35 heures et ne génèrent donc pas d'ARTT. La collectivité va signer prochainement le protocole du temps de travail dont les négociations ont débuté en 2021.

Le chapitre 014 - Atténuations de produits s'établit à 314 000 euros et correspond pour l'essentiel à notre participation au fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC). Pour information, la commune étant contributrice et bénéficiaire, le coût net prévisionnel de cette participation est de 15 000 euros.

Le chapitre 65 - Autres charges de gestion courante représente 2 946 100 euros, soit 14.35 % des dépenses de fonctionnement en progression de 117 000 € par rapport au BP2021.

Pour rappel, lors de l'exercice 2021, la subvention d'équilibre versée au Centre Communal d'Action Sociale avait été diminuée afin de réduire son excédent de clôture trop important. Cet établissement n'ayant pas vocation à thésauriser.

Aussi, aujourd'hui afin de permettre au CCAS de poursuivre l'ensemble de ses missions, il convient de compenser d'une part cette diminution exceptionnelle réalisée en 2021, et d'autre part de budgéter le recrutement d'un poste à temps plein et un à mi-temps qui sont à l'origine de l'augmentation de ce chapitre (+115 000 €).

Ce chapitre enregistre également les contributions suivantes :

- Contribution au service incendie : 973 000 euros
- Contribution au SIVU Piscine : 400 000 euros
- Autres contributions et cotisations (PIDAF, PNR Alpilles, SICAS, SI2VB) : 89 300 euros
- Forfait communal versé aux écoles privées (Petit castelet et Sainte Marthe) : 250 000 euros
- Subvention au CCAS : 460 000 euros.
- Subventions aux associations : 500 000 euros.

Le chapitre 66 - Charges financières représente 122 200 euros en diminution de 19 400 euros.

Le chapitre 67 - Charges Exceptionnelles représente 78 700 €, il est en diminution de 29 000 €.

Ce Chapitre enregistre les dépenses d'annulations de titres sur exercices antérieurs, des frais d'expertise concernant l'habitat indigne et/ou en péril, ainsi que d'éventuelles charges exceptionnelles.

Pour information, la réduction de ce chapitre provient de la baisse effectuée sur la ligne « Autres subventions exceptionnelles » qui avait été ouverte en 2021 dans le cadre de l'épidémie de Coronavirus.

III/ Le financement disponible exercice 2022 :

Suite à l'exposé ci-dessus, nous pouvons déterminer notre épargne de gestion, soit la différence entre nos recettes et nos dépenses réelles de fonctionnement, hors produits et charges exceptionnels et hors intérêt de la dette, soit pour 2022 : $21\,098\,000 - 20\,324\,100 = 773\,900$ euros.

L'épargne brute, c'est-à-dire l'épargne de gestion après déduction du remboursement des intérêts de la dette, se situe à 651 700 euros.

La capacité d'autofinancement nette, soit l'épargne brute déduction faite du remboursement du capital de la dette + la reprise du résultat reporté de fonctionnement de l'exercice 2021 s'établit à 4 167 800 euros.

Enfin, pour déterminer le financement disponible pour les investissements 2022, il convient de rajouter à cette capacité d'autofinancement nette, la différence entre les produits et charges exceptionnels (+ 161 300 euros), les ressources propres d'investissement, soit le fonds de compensation de la TVA (1 212 600 euros), la taxe d'aménagement (80 000 euros), les amendes de police (80 000 euros), les remboursements d'avance forfaitaire (100 000 euros), les recettes de périls imminents (100 000 euros), les cessions immobilières (400 000 euros), les subventions attendues, pour l'essentiel celles du Conseil Départemental notamment au titre du Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement soit un total de 7 498 700 euros et la reprise du résultat d'investissement 2021, déduction faite de la couverture des restes à réaliser (1 655 000 euros).

Nous obtenons ainsi un financement prévisionnel disponible pour 2022 de 15 455 400 euros.

Il conviendra également, afin de financer l'ensemble des investissements programmés sur l'exercice 2022 d'un montant de 17 267 500 €, de recourir à un montant maximum d'emprunt de 1 812 100 €.

V / L'endettement :

Caractéristiques de l'encours de dette

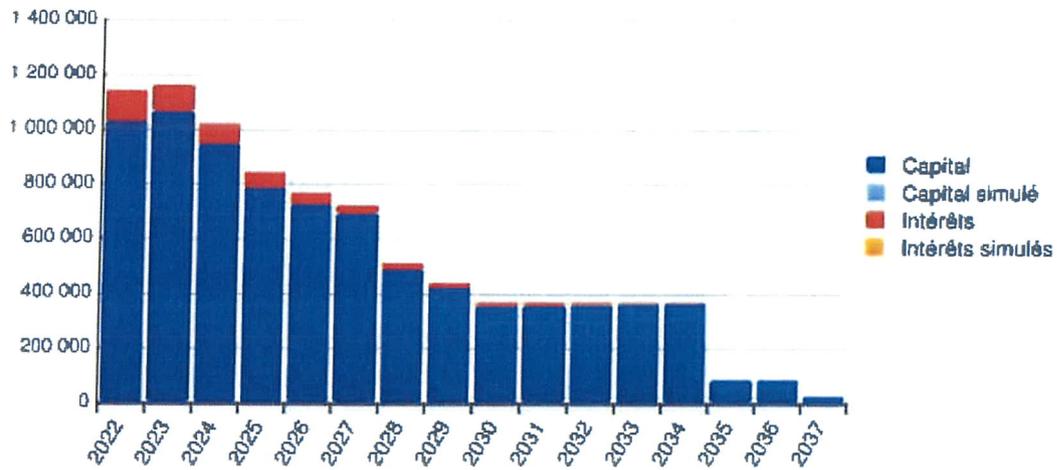
Dette par type de risque au 1er janvier 2022

Type	Encours	%	Taux moyen
Fixe	6 617 459.62 €	95.66 %	1.63%
Variable	300 000.00 €	4.34 %	0,0%
Ensemble des risques	6 917 459.62 €	100,00%	1.56%

Dans le cadre de la charte de bonne conduite d'une classification des produits structurés (classification dite « Gissler »), la ville présente la totalité de sa dette en classification A1 soit le niveau de risque le plus faible.

Profil d'extinction de dette

Flux de remboursement



VI / Evolution BP 2022 / BP 2021 Section de I

Envoyé en préfecture le 15/03/2022

Reçu en préfecture le 15/03/2022

Affiché le 15/03/2022

SLO

ID : 013-211301080-20220309-DEL032_2022-DE

Evolution BP 2022 / BP 2021 Section fonction (Hors dépenses et recettes exceptionnelles + Intérêts)		
Année	BP 2021	BP 2022
PRODUITS de fonctionnement	20 434 385,80	21 098 000,00
Evolution Produit N / N-1 (Volume)		663 614,40
Evolution Produit N / N-1 (%)		3,25%
Décomposition des produits de fonctionnement par chapitre		
013 Atténuation de charges	224 785,60	180 000,00
Evolution Produit N / N-1 (%)		-19,92
70 Produits des services du domaine	598 000,00	630 000,00
Evolution Produit N / N-1 (%)		5,35
73 Impôts et taxes	17 698 000,00	17 611 000,00
Evolution Produit N / N-1 (%)		-0,49
74 Dotations et subventions	1 731 400,00	2 477 600,00
Evolution Produit N / N-1 (%)		43,10
75 Autres prod de gest courante	179 200,00	196 400,00
Evolution Produit N / N-1 (%)		9,60
76 Produits financiers	3 000,00	3 000,00
CHARGES de fonctionnement (hors : Chap 98 Intérêts dette + Chap 97 Dép. exceptionnelles)	19 138 500,00	20 324 100,00
Evolution Charges N / N-1 (Volume)		1 185 600,00
Evolution Charges N / N-1 (%)		6,19%
Décomposition des charges de fonctionnement par chapitre		
011 Charges à caractères général	4 162 400,00	4 694 000,00
Evolution Charges N / N-1 (%)		12,77
012 Charges de personnel	11 848 000,00	12 370 000,00
Evolution Charges N / N-1 (%)		4,41
014 Atténuations de produits	299 000,00	314 000,00
Evolution Charges N / N-1 (%)		5,02
65 Autres charges de gestion	2 829 100,00	2 946 100,00
Evolution Charges N / N-1 (%)		4,14
Epargne de gestion	1 295 885,60	773 900,00
Evolution Epargne de gestion N / N-1		521 985,60
Intérêt de la Dette	141 600,00	122 200,00
Epargne Brute	1 154 285,60	651 700,00
Résultat reporté N-1	2 330 614,40	4 546 078,88
Remboursement du capital	1 040 000,00	1 030 000,00
Capacité d'autofinancement Netta	2 444 900,00	4 167 778,88

VII / Section d'investissements 2022 et plan pluriannuel provisionnel

Plan Pluriannuel d'Investissement Année 2022 - 2024

Nature comptable	BP 2022 Dépenses	BP 2022 Recettes	BP 2023 Dépenses	BP 2023 Recettes	BP 2024 Dépenses	BP 2024 Recettes
Total Boulevard Gambetta	2 710 000,00	1 749 000,00	1 783 000,00	920 000,00	-	-
Total Espaces publics Ferrages	110 000,00	62 100,00	257 100,00	145 600,00	2 225 200,00	1 260 800,00
Total Extension & Réhabilit° Ecole J Macé + salle Malraux	320 000,00	144 000,00	476 500,00	272 700,00	3 437 700,00	2 198 400,00
Total Maison Bel Age	1 290 000,00	901 000,00	751 000,00	-	-	-
Total Maison Multi Accueil	6 062 000,00	2 404 000,00	-	-	-	-
Total Rénovation batiments Scolaires	302 000,00	125 800,00	336 000,00	140 000,00	336 000,00	140 000,00
Total Rénovation Eclairage Public	800 000,00	333 000,00	960 000,00	400 000,00	1 120 000,00	466 000,00
Total Rénovation Place du Marché	30 000,00	-	360 000,00	150 000,00	-	-
Total Théâtre Municipal	865 800,00	338 000,00	-	-	-	-
Total Vestiaires Roubian	30 000,00	-	360 000,00	150 000,00	-	-
SOUS TOTAL OPERATIONS STRUCTURANTES	12 519 800,00	6 056 900,00	5 283 600,00	2 178 300,00	7 118 900,00	4 065 200,00
Total Acquisition Immobilière	680 000,00	758 000,00	300 000,00	150 000,00	300 000,00	150 000,00
Total Acquisition Matériel	288 200,00	32 300,00	380 000,00	-	380 000,00	-
Total Acquisition Matériel informatique	431 900,00	194 700,00	231 900,00	51 450,00	150 000,00	-
Total Acquisition Mobilier	90 600,00	-	40 000,00	-	40 000,00	-
Total Acquisition mobilier scolaire	22 000,00	-	22 000,00	-	22 000,00	-
Total Acquisition Véhicule	469 000,00	229 700,00	150 000,00	-	150 000,00	-
Total Collection et œuvres d'art	88 000,00	31 600,00	-	-	-	-
Total Etude	195 000,00	32 500,00	30 000,00	-	30 000,00	-
Total Logiciel	64 300,00	13 300,00	60 000,00	-	60 000,00	-
Total Participation investissement	498 000,00	35 000,00	225 000,00	63 000,00	225 000,00	63 000,00
Total Restauration Patrimoine	84 600,00	52 600,00	120 000,00	50 000,00	120 000,00	50 000,00
Total Travaux batiments communaux	206 000,00	-	370 000,00	154 000,00	370 000,00	154 000,00
Total Travaux de proximité	783 000,00	410 200,00	810 000,00	409 500,00	714 000,00	357 000,00
Total Travaux électriques	181 200,00	39 400,00	80 000,00	-	80 000,00	-
Total Travaux Forêt communale	29 900,00	12 500,00	-	-	-	-
Total Travaux Voirie	304 000,00	-	370 000,00	154 000,00	370 000,00	154 000,00
Total Divers / Avances Forfaitaires / Périls Imminents	332 000,00	200 000,00	-	-	-	-
SOUS TOTAL AUTRES OPERATIONS	4 747 700,00	2 041 800,00	3 188 900,00	1 031 950,00	3 011 000,00	928 000,00
TOTAL GENERAL	17 267 500,00	8 098 700,00	8 472 500,00	3 210 250,00	10 129 900,00	4 993 200,00
Reports	5 277 357,08	3 611 789,20				
FCTVA (Base N-1)		1 213 880,91		3 379 971,54		1 293 865,50
TOTAL GENERAL + (FCTVA + Reports)	22 544 857,08	12 924 370,11	8 472 500,00	6 590 221,54	10 129 900,00	6 287 065,50

VIII / Rétrospective budgétaire de fonctionnement 2019 à 2021

Année	CA 2019	CA 2020	CA 2021
PRODUITS de fonctionnement	20 486 029,42	19 783 259,27	20 768 005,50
Evolution Produit N / N-1 (Volume)	223 928,83	- 702 770,15	984 746,23
Evolution Produit N / N-1 (%)	1,11%	-3,43%	4,98%
Décomposition des produits de fonctionnement par chapitre			
013 Atténuation de charges	225 326,77	218 426,87	151 263,43
Evolution Produit N / N-1 (%)	- 12,40	- 3,06	- 30,75
70 Produits des services du domaine	751 703,87	426 651,19	561 040,07
Evolution Produit N / N-1 (%)	7,79	- 43,24	31,50
73 Impôts et taxes	17 410 664,36	17 149 760,92	17 582 849,57
Evolution Produit N / N-1 (%)	0,43	- 1,50	2,53
74 Dotations et subventions	1 883 463,15	1 802 013,82	2 266 605,71
Evolution Produit N / N-1 (%)	6,85	- 4,32	25,78
75 Autres prod de gest courante	211 622,16	182 977,89	201 043,59
Evolution Produit N / N-1 (%)	2,56	- 13,54	9,87
76 Produits financiers	3 249,11	3 428,58	5 203,13
CHARGES de fonctionnement	18 156 584,83	17 629 149,96	17 646 479,83
Evolution Charges N / N-1 (Volume)	279 231,86	- 527 434,67	17 329,87
Evolution Charges N / N-1 (%)	1,56%	-2,90%	0,10%
Décomposition des charges de fonctionnement par chapitre			
011 Charges à caractères général	3 601 706,95	3 001 509,77	3 293 103,76
Evolution Charges N / N-1 (%)	1,97	-16,66	9,71
012 Charges de personnel	11 526 532,64	11 447 972,29	11 332 468,05
Evolution Charges N / N-1 (%)	1,41	-0,68	-1,01
014 Atténuations de produits	299 624,09	276 415,00	290 894,00
Evolution Charges N / N-1 (%)	1,30	-7,75	5,24
65 Autres charges de gestion	2 728 720,95	2 903 252,90	2 729 994,02
Evolution Charges N / N-1 (%)	1,70	6,40	-5,97
Epargne de gestion	2 329 444,79	2 154 109,31	3 121 525,67
Evolution Epargne de gestion N / N-1	- 55 303,03	- 175 335,48	967 416,36
Intérêt de la Dette	148 635,54	144 524,49	118 057,52
Epargne Brute	2 180 809,25	2 009 584,82	3 003 468,15
Remboursement du capital	816 919,01	1 093 240,03	1 034 356,64
Epargne Nette	1 363 890,24	916 344,79	1 969 111,51

IX / Prospective budgétaire de fonctionnement :

PROSPECTIVE BUDGETAIRE 2022 - 2024			
Hypothèses			
Inflation	1,50%	1,50%	1,50%
Base Fiscale	0,50%	1,00%	1,20%
Evolut. Taux fiscalité	0%	0%	0%
Année	2022	2023	2024
PRODUITS de fonctionnement	21 024 324,65	21 279 494,41	21 490 957,49
Evolution Produit N / N-1 (Volume)	256 319,15	255 169,76	211 463,08
Evolution Produit N / N-1 (%)	1,23%	1,21%	0,99%
Décomposition des produits de fonctionnement par chapitre			
013 Atténuation de charges	180 000,00	180 000,00	180 000,00
Evolution Produit N / N-1 (%)	19,00	-	-
70 Produits des services du domaine	618 744,01	739 006,33	759 376,52
Evolution Produit N / N-1 (%)	10,29	19,44	2,76
73 Impôts et taxes	17 642 325,40	17 764 284,66	17 888 465,22
Evolution Produit N / N-1 (%)	0,34	0,69	0,70
74 Dotations et subventions	2 373 480,34	2 380 216,27	2 440 729,98
Evolution Produit N / N-1 (%)	4,72	0,28	2,54
75 Autres prod de gest courante	207 074,90	213 287,14	219 685,76
Evolution Produit N / N-1 (%)	3,00	3,00	3,00
76 Produits financiers	2 700,00	2 700,00	2 700,00

Année	2022	2023	
CHARGES de fonctionnement	19 825 570,73	19 332 745,84	19 646 849,21
Evolution Charges N / N-1 (Volume)	2 179 090,90	- 492 824,89	314 103,38
Evolution Charges N / N-1 (%)	12,35%	-2,49%	1,62%
Décomposition des charges de fonctionnement par chapitre			
011 Charges à caractères général	4 266 472,60	3 755 466,77	3 869 630,78
Evolution Charges N / N-1 (%)	29,56	-11,98	3,04
012 Charges de personnel	12 370 000,00	12 324 000,00	12 458 000,00
Evolution Charges N / N-1 (%)	9,16	-0,37	1,09
014 Atténuations de produits	302 167,00	308 900,00	315 668,00
Evolution Charges N / N-1 (%)	3,88	2,23	2,19
65 Autres charges de gestion	2 886 931,13	2 944 379,07	3 003 550,44
Evolution Charges N / N-1 (%)	5,75	1,99	2,01
Epargne de gestion	1 198 753,93	1 946 748,57	1 844 108,27
Evolution Epargne de gestion N / N-1	- 1 922 771,74	747 994,65	- 102 640,30
Intérêt de la Dette	105 125,06	103 048,83	95 205,19
Epargne Brute	1 093 628,87	1 843 699,74	1 748 903,08
Remboursement du capital	1 028 138,69	1 132 442,13	1 073 987,73
Epargne Nette	65 490,18	711 257,62	674 915,35

Année	2022	2023	
Fonctionnement Produits exceptionnels	250 000,00	10 000,00	10 000,00
Fonctionnement Charges exceptionnelles	27 600,00	27 600,00	27 600,00
Investissement Produits Hors PPI	160 000,00	160 000,00	160 000,00
Capacité d'investissement (hors subvention et emprunt)	447 890,18	853 657,62	817 315,35
Dépenses investissement PPI	22 544 857,08	8 472 500,00	10 129 900,00
Recettes investissement PPI	12 924 370,11	6 590 221,54	6 287 065,50
Besoin de financement	9 172 596,80	1 028 620,84	3 025 519,15
Emprunt exercice	2 306 000,00	1 029 000,00	3 026 000,00
Variation du fonds de roulement	6 866 596,80	379,16	480,85
Fonds de roulement initial	7 866 712,39	1 000 115,59	1 000 494,75
Fonds de roulement final	1 000 115,59	1 000 494,75	1 000 975,60
Encours de dette au 31/12	8 195 320,93	8 091 878,80	10 043 891,08
Capacité de desendettement /an	7,49	4,39	5,74
Taux d'Epargne	5,20	8,66	8,14
Endettement / hab	528,39	521,72	647,58
Endettement / hab Strate 10 000 à 20 000 hab	869,00	869,00	869,00

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2312-1

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) et notamment son article 107 ;

Vu le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 prévoyant le contenu et les modalités de publication et de transmission du rapport ;

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré A LA MAJORITÉ ABSOLUE
25 POUR
8 ABSTENTIONS (F.LAUPIES – P.ESTEVAN – M.BERNARD – O.DEBICKI
O.MARTINEZ – S.ODDOU – JG.REMISE – C.MARTINEZ)**

ARTICLE 1 : Prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire préalable à l'adoption du budget primitif de l'exercice 2022.

ARTICLE 2 : Approuve les orientations budgétaires de l'année 2022.

Fait et délibéré le jour, le mois et an ci-dessus

Ont signé au registre le Maire et les membres présents à la séance

Pour extrait conforme,


Lucien LIMOUSIN

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Marseille.